

Séance du 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PICHON Catherine, Maire.

Etaient présents : Mmes PICHON, CHAMBAUD, FOSTIER, RIOU & Mrs POGER, BRETON, GERSON, LOISON

Etait absent excusé représenté : M. FOUCRIER (Pouvoir à M. BRETON)

Formant la majorité des Membres en exercice.

M. LOISON a été élu secrétaire

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Affectation des résultats

Accepté à l'unanimité.

Objet : VALIDATION DU PV DU 06/12/2019

Le PV est approuvé.

Objet : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE CUDOT

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décident d'attribuer la subvention suivante pour le voyage scolaire 2020 :

- 20 € par élève de St Martin d'Ordon en CM1 et CM2 soit 180 € (9 enfants)

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent le Compte de Gestion 2019
- Acceptent le Compte Administratif 2019 (sans la présence de Mme Le Maire)
- Valident le report des résultats 2019 :
 - ✓ Excédent de fonctionnement cumulé : **168 620,76 €**
 - Déficit d'investissement : **- 109 639,65 €**
 - ✓ Déficit des restes à réaliser : **- 4 520,00 €**
 - ✓ Soit un Résultat Global : **58 981,11 €**
- Procèdent à l'affectation des résultats sur le Budget 2020 :
 - ✓ Excédent de fonctionnement de **54 461,11 €** reporté à la ligne R002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
 - ✓ Déficit d'Investissement de **109 639,65 €** reporté à la ligne 001 « Déficit Résultat d'investissement reporté ».
 - ✓ Affectation complémentaire de réserve (1068) : **114 159,65 €**

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Mme BONARD est autorisée à poser un miroir routier à sa charge sur le domaine communal (sur la pelouse à droite du parking de l'église)
- Les travaux de voirie 2019 ont coûté 57.776,75 € TTC. La commune bénéficie d'un reliquat à dépenses sur 2019 de 8.848,66 € à utiliser avec le droit à dépenses de voirie de 37.383 € HT pour 2020. Les travaux arrêtés pour 2020 seront la réfection de la rue des Jouys + une partie du hameau des Jouys + enduits aux Hurets et divers emplois partiels pour une estimation de 50.000.00 € TTC
- Le maire est autorisé à signer la convention urbanisme de délégation de gestion à la CCJ suite à la mise en place du PLUI
- Etablissement du tableau de tenue du bureau de vote des élections municipales

Levée de la séance 21h30